

Nom(s) du/des représentant(s) de collectivité ou du groupement (par)

Exercice 2024

Le (...)

Contexte :

Conformément à l'article L. 1524-5¹ du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport est présenté devant (...) par les membres du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de l'assemblée spéciale de la société représentant la collectivité ou le groupement actionnaire au sein de la société NOVIM.

Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

¹ L'article L. 1524-5 alinéa 14 du CGCT rappelle : « les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa ».

SOMMAIRE

I. Présentation de l'Epl	5
I.1 - Informations générales	5
I.2 - Historique	5
I.3 - Objet social – Domaines d'activité	6
I.4 - Répartition du capital social	6
I.5 - La gouvernance	7
II. Principales activités, opérations de l'année écoulée et situation financière de l'Epl	10
II.1 - Principales activités et opérations de l'année	10
II.2 - Situation financière de la SEM	11
II.3 - Présentation du compte de résultat 2022 et prévisionnel 2023	14
II.4 - Perspectives de développement	14
III. Etat des relations entre la collectivité et novim	15
III.1 - Contrats signés en cours d'exécution entre la collectivité et la société	15
III.2 - Avances en compte courant consenties par la collectivité à NOVIM	15
III.1 - .Garanties d'emprunt consenties par la collectivité à NOVIM	15
III.2 - Aides octroyées au titre du développement économique	15
IV. Etat des prises de participation dans les filiales	15
V. Bilan de gouvernance	16
V.1 - Réunions du conseil d'administration	16
V.2 - Réunions de l'assemblée générale	16
V.3 - Informations sur la rémunération des représentants de la collectivité ou du groupement actionnaire, mandataires sociaux.....	16
ANNEXES :	17
1) Rapport de gestion 2023 et ses annexes	17
2) rapport de gouvernance et ses annexes	17
3) rapport du commissaire aux comptes.....	17

Commentaires

L'article D.1524-7 du CGCT prévoit que les informations demandées au titre du présent rapport sont renseignées sans préjudice des informations protégées par l'article L. 151-1 du code de commerce ou présentant un caractère confidentiel et données comme telles en application, selon le cas, de l'article L. 225-37 ou de l'article L. 225-92 de ce même code. Lorsque certaines informations sont concernées par l'un des cas mentionnés à l'alinéa précédent, le rapport le mentionne et renseigne le point concerné sous une forme adaptée.

Précision sur le secret des affaires :

Par application de l'article L.151-1 du code de commerce, est protégée au titre du secret des affaires toute information répondant aux critères suivants :

- Elle n'est pas, en elle-même ou dans la configuration et l'assemblage exacts de ses éléments, généralement connue ou aisément accessible pour les personnes familières de ce type d'informations en raison de leur secteur d'activité ;
- Elle revêt une valeur commerciale, effective ou potentielle, du fait de son caractère secret ;
- Elle fait l'objet de la part de son détenteur légitime de mesures de protection raisonnables, compte tenu des circonstances, pour en conserver le caractère secret.

Précision sur la notion d'informations confidentielles :

Conformément aux articles L.225-37 (conseil d'administration) et L.225-92 (conseil de surveillance/directoire) du code de commerce, les administrateurs ou les membres du conseil de surveillance et membres du directoire sont tenus à la discrétion concernant les informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du conseil d'administration ou du conseil de surveillance.

I. PRÉSENTATION DE L'EPL

I.1 - Informations générales

DENOMINATION	NOVIM
DATE DE CREATION	1956
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	33 bd Antonio VIVALDI CS 70097 42003 cedex 1 SAINT-ETIENNE
ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE	<i>Société à conseil d'administration</i>
NOM DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION /	Monsieur Pierre VERICEL
NOM DU DIRECTEUR GENERAL	Madame Anne ZORNINGER
NOMBRE DE SALARIES	12

I.2 - Historique

1956 – Création de la société d'économie mixte SEDL (Société d'Équipement du Département de la Loire)

2005 – Création de la SEM Patrimoniale 42 pour le développement Economique du territoire

2010 – Élargissement de l'actionnariat aux ECPI – Modification de dénomination SEDL (Société d'Équipement et de Développement de la Loire)

2012 – Création de la SPL CAP Métropole – Mutualisation avec la SEM

2018 – Fusion / Absorption de la SEM PAT 42 par la SEDL

2019 – NOVIM – nouvelle dénomination de la structure fusionnée SEDL/SEM PAT 42

2023- Création de la Foncière 42

I.3 - Objet social – Domaines d'activité

La Société a pour objet d'entreprendre, principalement dans le Département de la Loire, des opérations d'aménagement, de construction, d'exploitation des services publics à caractère industriel et commercial ou de réaliser toute autre activité d'intérêt général et notamment dans le développement du tourisme et en direction des stations de ski et dans la rénovation des centres bourgs intégrant l'aménagement numérique, l'énergie et le développement énergétique ; ces activités devront participer à l'organisation ou au développement de la vie économique et sociale et être, de ce fait, complémentaires entre elles.

La Société exercera les activités visées ci-dessus tant pour son propre compte que pour le compte des collectivités publiques, de leurs groupements et de toutes autres personnes publiques ou privées, actionnaires ou non actionnaires.

I.4 - Répartition du capital social

En 2024, il n'y a pas eu de mouvement de capital.

Le tableau de répartition de l'actionnariat au 31.12.2024 est le suivant :

ACTIONNAIRES	Nombre d'actionnaires	Nombre administrateurs	%	nbre actions	montant
ACTIONNARIAT PUBLIC	27	12	59,67%	439 864	3 334 169,12
DEPARTEMENT	1	8	44,47%	327 753	2 484 367,74
ROANNAIS AGGLOMERATION	1	1	4,50%	33 133	251 148,14
ASSEMBLEE SPECIALE	19	3			
LOIRE FOREZ	1		3,13%	23 035	174 605,30
FOREZ EST	1		2,85%	21 027	159 384,66
CC CHARLIEU BELMONT	1		1,97%	14 512	110 000,96
CC PILAT RHODANIE	1		0,68%	5 000	37 900,00
SIEL	1		1,79%	13 192	99 995,36
Commune d'ANDREZIEUX-BOUTHEON	1		0,07%	540	4 093,20
Commune de SAINT-GALMIER	1		0,01%	100	758,00
Commune de FIRMINY	1		0,04%	300	2 274,00
Commune de SAINT-CHAMOND	1		0,04%	300	2 274,00
Commune de LA RICAMARIE	1		0,03%	200	1 516,00
Commune de CHATEAUNEUF	1		0,01%	100	758,00
Commune de L'HORME	1		0,01%	100	758,00
Commune de ROCHE LA MOLIERE	1		0,01%	90	682,20
Commune de SAINT-JEAN-BONNEFONDS	1		0,01%	100	758,00
Commune de SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	1		0,01%	100	758,00
Commune d'UNIEUX	1		0,00%	30	227,40
Commune de BONSON	1		0,02%	112	848,96
Commune de SAVIGNEUX	1		0,01%	40	303,20
Commune de CHAVANAY	1		0,01%	100	758,00
ACTIONNARIAT PRIVE	12	6	40,32%	297 194	2 252 730,52
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1	2	19,24%	141 793	1 074 790,94
CAISSE D'EPARGNE Loire Drôme Ardèche	1	1	5,03%	37 109	281 286,22
CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE	1	1	8,37%	62 271	472 014,18
DEXIA	1		0,41%	3 020	22 891,60
CCI LYON METROPOLE St Etienne-Roanne	1		0,20%	1 500	11 370,00
CHAMBRE D'AGRICULTURE	1		0,01%	90	682,20
LOIRE HABITAT	1		1,80%	13 248	100 419,84
CHEF DE CENTRE EDF	1		0,00%	5	37,90
CREDIT MUTUEL	1		0,70%	5 177	39 241,66
EPORA	1	1	1,79%	13 192	99 995,36
SERL	1	1	0,90%	6 597	50 005,26
PROCIVIS FOREZ VELAY	1		1,79%	13 192	99 995,36
	33	18	100%	737 058	5 586 899,64

I.5 - La gouvernance

1.5.1 Composition du conseil d'administration :

Collectivités	Administrateurs	Nomination
DEPARTEMENT DE LA LOIRE	Pierre VERICEL	Assemblée départementale du 15 juillet 2021
	Véronique CHAVEROT	
	Eric LARDON	
	Séverine REYNAUD	
	Fabienne PERRIN	
	Daniel FRECHET	
	Jordan DA SILVA	Commission permanente du 18 octobre 2021
	Jean-Yves BONNEFOY	
ROANNAIS AGGLOMERATION	Martine ROFFAT	Conseil communautaire du 12 décembre 2024
ASSEMBLEE SPECIALE	Marc MONTEUX	Assemblée spéciale du 2 mai 2023
	Jean-Paul FORESTIER	
	Patrick METRAL	
CAISSE DES DEPOTS	Roselyne CANTAREL	Décision du 18 septembre 2023
	Hamza OUALI	Décision du 4 juin 2024
CAISSE D'EPARGNE	Hervé DURAND	AGO du 18/06/2024 pour 6 ans
CREDIT AGRICOLE	Frédéric LECOCQ	CA du 23/02/2024
EPORA	Florence MENEZ	Décision du 30/09/2024
SERL	Claire BROSSAUD	CA du 14/09/2020

Les changements intervenus au cours de l'exercice 2024 sont les suivants :

- Monsieur Hamza OUALI a été nommé par la CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS en tant que représentant légal de NOVIM, en remplacement de Monsieur Thomas LEGRAND ;

- Monsieur Frédéric LECOCQ a été nommé par la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LOIRE HAUTE-LOIRE en tant que représentant légal de NOVIM, en remplacement de Monsieur Eric PINAULT ;
- Madame Florence MENEZ a été nommée par EPORA en tant que représentante légale de NOVIM en remplacement de Monsieur David DAGUILLON ;
- L'Assemblée Générale en date du 18 juin 2024 a renouvelé les postes d'administrateur de :
 - LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (premier poste)
 - LA CAISSE D'EPARGNE
 pour une durée de 6 exercices sociaux soit jusqu'à l'Assemblée Générale tenue prévisionnellement en 2030 statuant sur les comptes de l'exercice 2029.
- Madame Martine ROFFAT a été nommée par ROANNAIS AGGLOMÉRATION en tant que représentante légale de NOVIM en remplacement de Monsieur Philippe PERRON ;

Les autres représentants sont sans changement.

1.5.2 Les représentants à l'assemblée spéciale

Collectivité	Nom	Fonction	Date de nomination
LOIRE FOREZ AGGLOMERATION	Jean-Paul FORESTIER	Vice-Président	15/09/2020
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHARLIEU BELMONT	René VALORGE	Président	25/09/2020
COMMUNAUTE DE COMMUNES PILAT RHODANIEN	Patrick METRAL	Maire de CHAVANAY	17/12/2020
FOREZ EST COMMUNAUTE DE COMMUNES	Christian DENIS	4ème Vice-Président	27/07/2020
SIEL	Marc CHAVANNE	Vice-Président	18/09/2020
COMMUNE D'ANDREZIEUX-BOUTHEON	Marc MONTEUX	1er Adjoint	16/07/2020
COMMUNE DE BONSON	Nathan ALBOUY		11/06/2020
COMMUNE DE CHATEAUNEUF	Bernard LAGET	Maire	16/06/2020
COMMUNE DE CHAVANAY	Patrick METRAL	Maire	10/06/2020
COMMUNE DE FIRMINY	Christophe CHALAND	1er Adjoint	22/07/2020
COMMUNE DE LA RICAMARIE	Jean Bernard DURAND	3ème adjoint	04/06/2020
COMMUNE DE L'HORME	Julien VASSAL	Maire	06/07/2020
COMMUNE DE ROCHE LA MOLIERE	Alain SOWA	Adjoint en charge de l'urbanisme	14/09/2020
COMMUNE DE SAINT CHAMOND	Aline MOUSEGHIAN	Adjointe déléguée Conseillère métropolitaine	29/06/2020
COMMUNE DE SAINT GALMIER	Jacques DECHANDON	1er Adjoint	16/07/2020
COMMUNE DE SAINT JEAN BONNEFONDS	Roger ABRAS	7ème Adjoint	04/06/2020
COMMUNE DE SAINT PRIEST EN JAREZ	Claude BRUNEAU	6ème Adjoint	22/06/2020
COMMUNE DE SAVIGNEUX	Pierre HANSSEN	3ème Adjoint	11/06/2020
COMMUNE D'UNIEUX	Fabrice CORDAT	3ème Adjoint	28/05/2020

1.5.3 Les représentants à l'assemblée générale des actionnaires

Collectivité	Civilité	Nom représentant	Fonction	Date de délibération collectivité / organisme
DEPARTEMENT DE LA LOIRE	Monsieur	Pierre VERICEL	Conseil départemental	15/07/2021
ROANNAIS AGGLOMERATION	Madame	Martine ROFFAT	Déléguée au développement économique et à l'emploi	17/07/2020
LOIRE FOREZ AGGLOMERATION	Monsieur	Jean-Paul FORESTIER	Conseiller communautaire	15/09/2020
FOREZ EST COMMUNAUTE DE COMMUNES	Monsieur	Christian DENIS	4ème Vice-Président	27/07/2020
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHARLIEU BELMONT	Monsieur	René VALORGE	Président	25/09/2020
COMMUNAUTE DE COMMUNES PILAT RHODANIEN	Monsieur	Patrick METRAL	Maire	17/12/2020
SIEL	Monsieur	Marc CHAVANNE	Maire de Saint-Jean-Bonnefonds	18/09/2020
COMMUNE D'ANDREZIEUX-BOUTHEON	Monsieur	Marc MONTEUX	1er Adjoint	16/07/2020
COMMUNE DE BONSON	Monsieur	Nathan ALBOUY	Secrétaire de séance	11/06/2020
COMMUNE DE CHATEAUNEUF	Monsieur	Bernard LAGET	Maire	16/06/2020
COMMUNE DE CHAVANAY	Monsieur	Patrick METRAL	Maire	10/06/2020
COMMUNE DE FIRMINY	Monsieur	Christophe CHALAND	1er Adjoint	22/07/2020
COMMUNE DE LA RICAMARIE	Monsieur	Jean Bernard DURAND	3ème adjoint	04/06/2020
COMMUNE DE L'HORME	Madame	Audrey BERTHEAS	Maire	09/07/2024
COMMUNE DE ROCHE LA MOLIERE	Monsieur	Alain SOWA	Adjoint chargé de l'urbanisme	14/09/2020
COMMUNE DE SAINT CHAMOND	Madame	Aline MOUSEGHIAN	Adjointe déléguée Conseillère métropolitaine	29/06/2020
COMMUNE DE SAINT GALMIER	Monsieur	Jacques DECHANDON	1er Adjoint	16/07/2020
COMMUNE DE SAINT JEAN BONNEFONDS	Monsieur	Roger ABRAS	7ème Adjoint	04/06/2020
COMMUNE DE SAINT PRIEST EN JAREZ	Monsieur	Claude BRUNEAU	6ème Adjoint	22/06/2020
COMMUNE DE SAVIGNEUX	Monsieur	Pierre HANSSEN	3ème Adjoint	11/06/2020
COMMUNE D'UNIEUX	Monsieur	Fabrice CORDAT	3ème Adjoint	28/05/2020
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Madame	Roselyne CANTAREL	Directrice territoriale Loire Haute-Loire	
CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	Monsieur	Hervé DURAND	Responsable de marché immobilier professionnel	
CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL AGRICOLE LOIRE HAUTE-LOIRE	Monsieur	Frédéric LECOCQ	Directeur Général Adjoint	24/03/2022
DEXIA	Madame	Emmanuelle VAULEON	Directrice Adjointe Secteur Public	
CCI LYON METROPOLE ST ETIENNE-ROANNE	Monsieur	Hugues HORTEFEUX		21/02/2022
CHAMBRE D'AGRICULTURE	Monsieur	Raymond VIAL	Président	
DEUX FLEUVES LOIRE HABITAT	Monsieur	Pascal NAYME	Directeur Général	
ENEDIS	Monsieur	Augustin MONTOUSSÉ DU LYON	Directeur ENEDIS Loire	
EPORA	Madame	Florence MENEZ	Directeur Territorial Loire	14/12/2020
SERL	Madame	Claire BROSSAUD	Conseillère Métropolitaine	14/09/2020
ARKEA BANQUE	Madame	Laure DE CROZALS		18/10/2020
PROCIVIS FOREZ VELAY	Monsieur	Christian COSTE	Directeur Général	

II. PRINCIPALES ACTIVITÉS, OPÉRATIONS DE L'ANNÉE ÉCOLOGIQUE ET SITUATION FINANCIÈRE DE L'EPL

II.1 - Principales activités et opérations de l'année

L'activité de l'entreprise porte sur les opérations d'aménagement notamment via des concessions d'aménagement, pour le développement économique (6 concessions et mandats) de zones d'activités sur l'ensemble du territoire Ligériens et pour la requalification urbaine à vocation habitat avec 6 concessions.

Les opérations d'assistance à Maîtrise d'ouvrage porte sur les équipements de santé (hôpital, EHPAD...), les équipements éducatifs (collèges, Lycées...) et les équipements sportifs, administratifs.

La société réalise également des opérations immobilières avec un portage de l'actif.

Ainsi les principales opérations récentes et emblématiques pour l'année 2024 :

- Démarrage des opérations suivantes :
 - Mandat pour 55 lycées pour le compte de la Région Rhône Alpes Auvergne (travaux accessibilité)
 - Concession d'aménagement à St Denis De Cabannes

Dernière ligne droite avant la livraison pour les opérations :

- L'IRSAM à Lyon 9^{ème}
- L'opération reconversion du site Gégé à Montbrison
- L'Ephad de St Maurice sur Lignon

Les nouvelles opérations significatives confiées à la Société début 2025 sont les suivantes :

- Accord cadre Région AURA (14 lycées)
- AMO Etude de faisabilité pour la commune de Saint-Héand

II.2 - Situation financière de la SEM

2.1 Les chiffres clés – Une entreprise avec 3 métiers

> Année 2024

2024	Aménageur et Constructeur	Actifs Patrimoniaux
Rémunérations, prestations	1 156k€	
- moyens structure (personnel, frais généraux)	-1 484k€	
+/- autres produits et charges concessions travaux	203k€	
= Résultat Structure & opés propres	-125k€	
Loyers & produits		499k€
-amortissements, frais financiers et coûts fonctionnement et provisions		-384k€
=Contribution secteur Patrimonial		115k€
Résultat Financier	44k€	
Résultat Exceptionnel	-8k€	
= Résultat net d'ensemble	26k€	

- Le niveau des rémunérations est stable depuis 3 ans, autour de 1,1M€
- Le secteur patrimonial reste contributif dégageant un résultat net de +115k€ (contre 105k€ sur 2023) sur les 2 bâtiments restants Altrad et Bonvert
- Le résultat financier contribue à l'équilibre en lien avec la hausse des taux et la différentielle de taux appliquée aux opérations

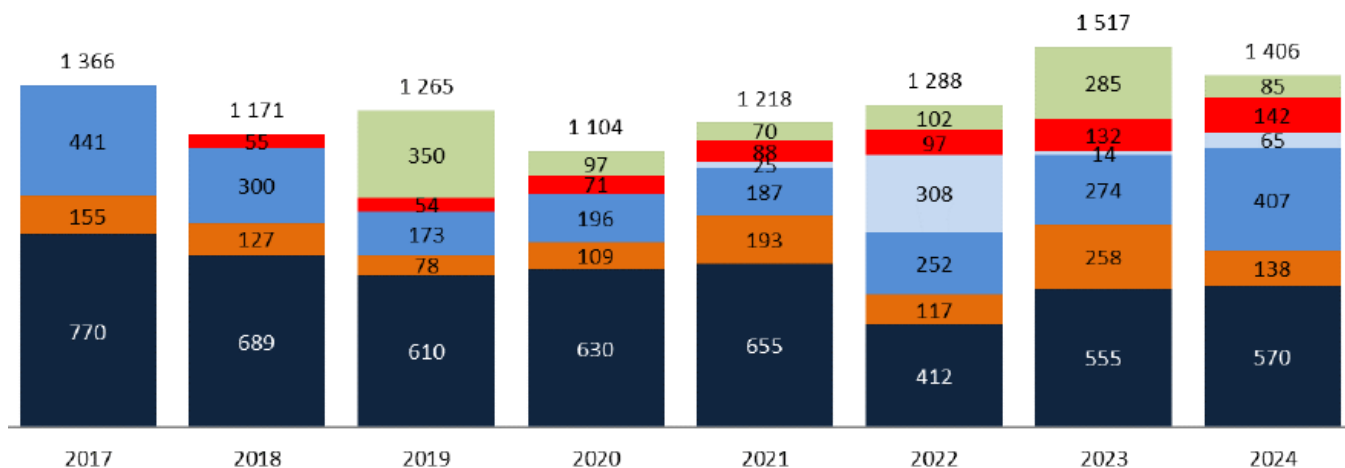
2.2 L'évolution du chiffre d'affaires et les résultats des opérations directes et patrimoniales

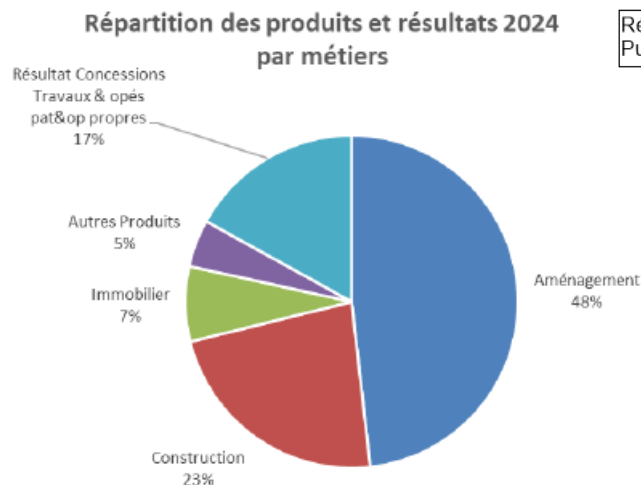
Evolution du Chiffre d'affaires structure par type de contrat et Résultats des concessions de travaux et patrimonial (hors autres produits)

en k€

■ Concessions
■ Prestations de services
■ Opérations Patrimoniales (honoraires et résultat)

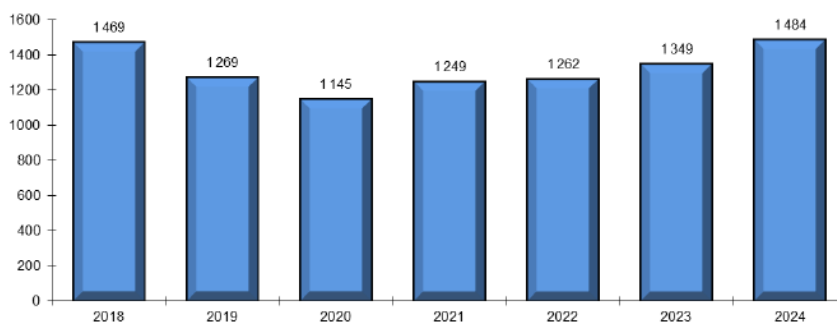
■ Mandat
■ Opérations Propres (honoraires et marge)
■ Résultat concessions de travaux



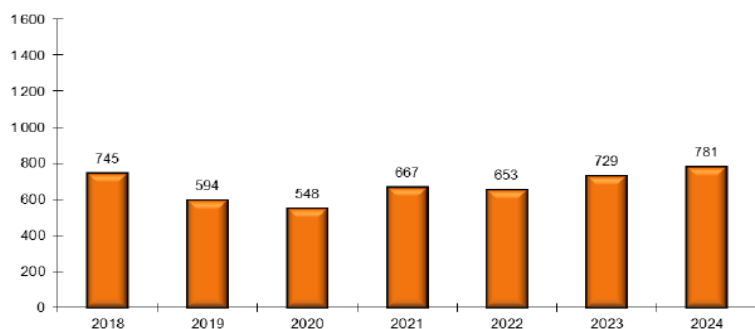


2.3 Evolution des charges d'exploitation

Charges d'exploitation "structure" (en K€)



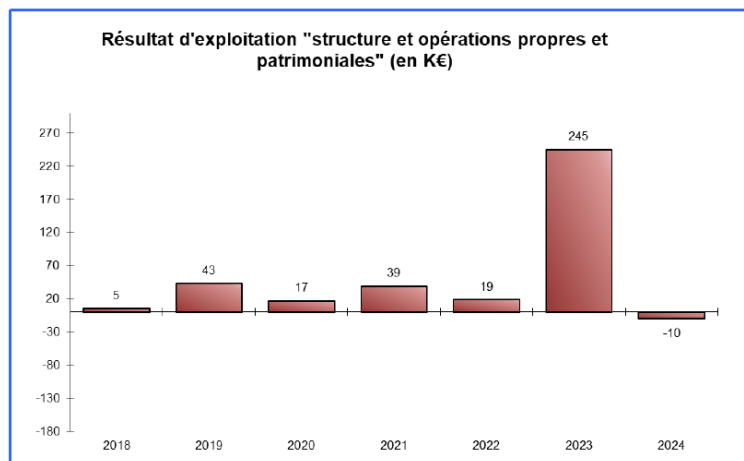
Frais de personnel hors Mises à disposition (en K€)



- > Les frais d'exploitation de la structure sont en hausse ponctuelle, expliquée par :
 - Les frais de communication nécessaires à la visibilité de la société
 - La hausse des assurances
 - Les efforts de formation du personnel
- > Hors ces éléments, la société maîtrise ses frais d'exploitation

- > Après avoir connu un ajustement à la baisse, les frais de personnel progressent. L'évolution des moyens permet notamment d'accompagner le développement de Novim dans l'appui à la revitalisation des centre-bourgs
- > En 2024 les frais de personnel (y compris PMAD) représentent 64% des charges d'exploitation (vs 64% en 2023), ce qui est dans la moyenne des EPL.

2.4 Les équilibres d'exploitation



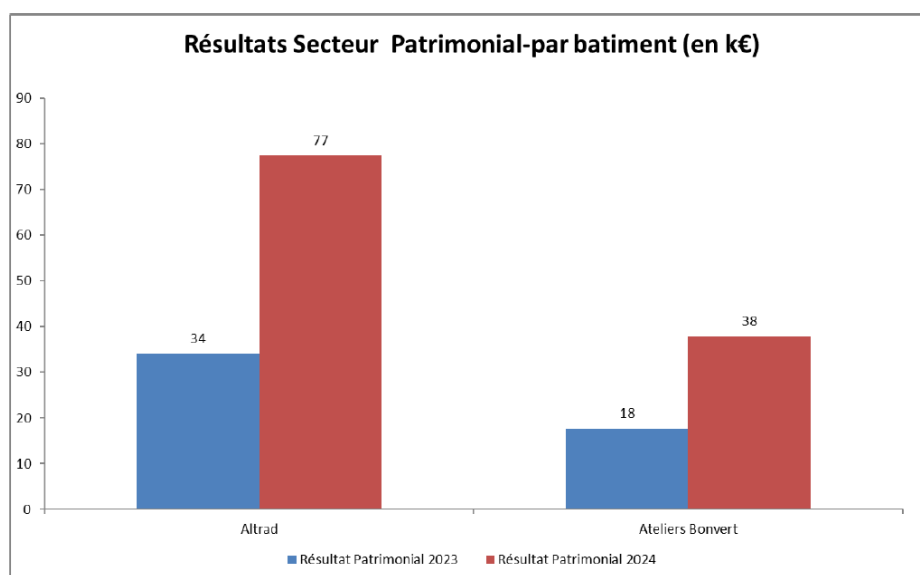
- > Le résultat d'exploitation consolidé de la structure et des opérations à risque propre est légèrement déficitaire de 10k€ (contre un excédent de 245k€ en 2023)

2.5 Les résultats des opérations patrimoniales

Le résultat consolidé global 2024 du secteur patrimonial est un excédent de **200k€**

Ce résultat est désormais réalisé sur 3 bâtiments en exploitation qui génèrent un résultat positif.

2.6 Le résultat net d'ensemble



- > Le résultat consolidé global 2024 du secteur patrimonial est un excédent de **115k€** (105k€ en 2023)
- > Ce résultat est désormais réalisé sur 2 bâtiments en exploitation qui génèrent un résultat positif et des rendements locatifs satisfaisant se situant entre 5 et 8%

II.3 - Présentation du compte de résultat 2024 et prévisionnel 2025

CHARGES	Réalisé 2022	2 023	2 024	2025	2026
	CA du 5 mai 2023	CA du 30 avril 2024	CA du 16 mai 2025	CA du 16 mai 2025	CA du 16 mai 2025
RESSOURCES HUMAINES	802 479 €	879 275 €	957 301,55	940 000 €	950 000 €
LOCAUX	71 282 €	87 548 €	89 867 €	92 563 €	95 000 €
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (hors déplacements & frais refect)	110 836 €	131 415 €	186 449 €	140 000 €	150 000 €
FRAIS REFACTURES	15 136 €				
FRAIS DE DEPLACEMENTS	51 326 €	46 713 €	56 107 €	47 000 €	50 000 €
HONORAIRES	165 839 €	164 027 €	159 791 €	163 156 €	164 585 €
IMPOTS ET TAXES	20 055 €	9 759 €	14 108 €	14 532 €	15 000 €
AMORTISSEMENTS	28 191 €	29 904 €	20 814 €	21 000 €	21 000 €
PROVISIONS	100 000 €				
CHARGES FINANCIERES	19 944 €	25 313 €	29 050 €	25 000 €	25 000 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	915 €	783 €	8 047 €		
TOTAL CHARGES	1 386 001 €	1 374 738 €	1 521 535 €	1 443 251 €	1 470 585 €
CHARGES D'EXPLOITATION	1 365 142 €	1 348 642 €	1 484 438 €	1 418 251 €	1 445 585 €

PRODUITS	2022	2023	2024	2025	2026
	CA du 5 mai 2023	CA du 30 avril 2024	CA du 16 mai 2025		
AMENAGEMENT	506 859 €	657 365 €	711 308 €	852 282 €	580 000 €
CONSTRUCTION	214 414 €	310 964 €	337 574 €	259 496 €	147 000 €
IMMOBILIER	387 371 €	158 956 €	79 140 €	49 800 €	49 800 €
FONCIERE		9 377 €	28 250 €	85 943 €	90 000 €
AUTRES PRODUITS	102 919 €	67 356 €	67 948 €		200 000 €
CHIFFRE D'AFFAIRES SIGNE	1 211 563 €	1 204 018 €	1 224 220 €	1 247 521 €	1 066 800 €
AMENAGEMENT				20 000 €	100 000 €
CONSTRUCTION				75 000 €	150 000 €
IMMOBILIER					
FONCIERE				13 500 €	
CHIFFRE D'AFFAIRES IDENTIFIE OU A TROUVER	- €		- €	108 500 €	250 000 €
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	1 211 563 €	1 204 018 €	1 224 220 €	1 356 021 €	1 316 800 €
REPRISE PROVISIONS			50 000 €		
PRODUITS FINANCIERS	13 848 €	65 209 €	72 780 €	50 000 €	50 000 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 742 €	7 109 €			
TOTAL PRODUITS	1 235 152 €	1 276 336 €	1 347 000 €	1 406 021 €	1 366 800 €

RESULTAT	2022	2023	2024	2025	2026
	CA du 5 mai 2023	CA du 30 avril 2024	CA du 16 mai 2025		
RESULTAT D'EXPLOITATION STRUCTURE	- 153 579 €	- 144 624 €	- 210 217,90	- 62 230 €	- 128 785 €
RESULTAT SECTEUR PATRIMONIAL & CONCESS TRAVAUX&OPERATIONS PROPRES	172 141 €	390 055 €	200 117 €	64 408 €	135 000 €
RESULTAT SECTEUR PATRIMONIAL IDENTIFIE					
RESULTAT FINANCIER	- 6 096 €	39 896 €	43 730 €	25 000 €	25 000 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	8 827 €	6 326 €	8 047 €	- €	- €
RESULTAT AVANT IMPOTS	21 293 €	291 653 €	25 582 €	27 178 €	31 215 €
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS					
IMPOTS SUR LES SOCIETES					
RESULTAT AVANT IMPOTS	21 293 €	291 653 €	25 582 €	27 178 €	31 215 €
EBE	146 753 €	275 335 €	10 713 €	23 178 €	27 215 €

II.4 - Perspectives de développement

En 2022, les élus du Département ont également souhaité, que l'activité de la SEM se porte sur les enjeux d'attractivité des petites et moyennes villes, afin d'apporter une vision opérationnelle au dispositif PVD et d'avoir un effet levier auprès des collectivités.

C'est pourquoi, au travers de la création de la filiale Foncière 42, le département appuie le développement d'un outil au service d'une politique à long terme pour l'aide aux tiers. Cette filiale aura pour objet social, l'acquisition, la réhabilitation et l'exploitation d'actif commerciaux, de locaux à vocation économique et touristique ainsi que la rénovation des logements en étages.

La société a été créée en juin 2023 et l'année 2024 a vu les premières études et les premières acquisitions, notamment sur la commune de Régnv et d'Andrézieux-Bouthéon.

Parallèlement, nous avons identifiés des bâtiments potentiels pour lesquels nous travaillons sur leur faisabilité technique afin d'avoir un montant d'investissement global. Le plan d'affaire de la Foncière 42 prévoit entre 4 et 5 acquisitions par an.

Sur les métiers de la construction, nous opérons le pilotage des projets de réhabilitation thermique et de mise en conformité.

L'aménagement reste un domaine d'intervention fort de la SEM, le renouvellement des opérations est en cours afin de garder un niveau d'activité stable, malgré la raréfaction du foncier. Les opérations propres en aménagement sont également vecteurs d'activité.

III. ETAT DES RELATIONS ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET NOVIM

III.1 - Contrats signés en cours d'exécution entre la collectivité et la société

Il n'y a aucun contrat en cours signé avec la collectivité actionnaire.

III.2 - Avances en compte courant consenties par la collectivité à NOVIM

Sans objet

III.1 - Garanties d'emprunt consenties par la collectivité à NOVIM

Sans objet

III.2 - Aides octroyées au titre du développement économique

Sans objet

IV. ETAT DES PRISES DE PARTICIPATION DANS LES FILIALES

NOVIM est actionnaire de quatre filiales :

- **La SAS BONVERT, où elle détient 50% du capital de 20.000 € avec la SERL.**
En 2024, le résultat constaté est -2 536€ ; il était de - 1165 € en 2023. Les fonds propres de la Société sont de 26,4 K€ portée par 22K€ de fonds propres et 6,9K€ de report à nouveau.
La trésorerie de la SAS est portée au 31/12/2024 à 2,1 M€.
- **La SCI TALIPS, où elle détient 52% du capital de 600 000 € avec la Caisse des Dépôts et Consignations et la Société LACTIPS.**
En 2024, le résultat constaté est de -32.053,91€ au lieu de -109.843,63 € en 2023.

- **La SCI IM BY'AP, où elle détient 51% du capital social de 178 000€ avec Monsieur Thomas AUBRON et Monsieur Stéphane MELMONT.**
En 2024, le résultat constaté est de -127.157,91€ au lieu de -2 183,96 € en 2023.
- **La FONCIERE 42 créée le 14 juin 2023, où elle détient 45,5% du capital social de 1 650 000€ avec la Caisse des Dépôts et Consignation, le Crédit Agricole Loire Haute Loire et la SAS Foncière Ponchardier.**
En 2024, le résultat constaté est de -17.160€ au lieu de -13 104,57 € en 2023.

V. BILAN DE GOUVERNANCE

V.1 - Réunions du conseil d'administration

NOMBRE DE REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	DATE
1	CA du 30 avril 2024
2	CA du 3 octobre 2024

V.2 - Réunions de l'assemblée générale

Une Assemblée Générale a eu lieu en date du 18 juin 2024.

V.3 - Informations sur la rémunération des représentants de la collectivité ou du groupement actionnaire, mandataires sociaux

- Le Président du Conseil d'administration, Monsieur Pierre VERICEL a été désigné par délibération du Conseil d'administration du 28 septembre 2021 pour la durée de son mandat d'administrateur, en remplacement de Monsieur Paul CELLE. Pour information, il est rappelé que le Président de NOVIM nommé par le Conseil d'Administration ne perçoit aucune rémunération.
- La Vice-Présidente du Conseil d'administration, Madame Séverine REYNAUD a été renouvelée par délibération du Conseil d'administration du 28 septembre 2021 pour la durée de son mandat d'administratrice.
- L'ensemble des représentants du Départements de la Loire ne perçoivent aucune rémunération.
- Le Conseil d'administration du 3 octobre 2024 a reconduit Madame Anne ZORNINGER dans ses fonctions de Mandataire sociale pour la Direction Générale de NOVIM, pour une durée de 3 ans à compter du 1er décembre 2024. Le conseil a également fixé la rémunération brute de la Directrice Générale à 500 € par mois à compter du 1er décembre 2024, soit une rémunération annuelle brute de 6.000 € et acté l'attribution davantage en nature par la mise à disposition un véhicule de fonction de type OPEL MOKKA ;

ANNEXES :

- 1) RAPPORT DE GESTION 2024 ET SES ANNEXES
- 2) RAPPORT DE GOUVERNANCE ET SES ANNEXES
- 3) RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES